

Syndicat mixte de la Manse étendu
Compte-rendu du comité syndical du 08 novembre 2018

Le huit novembre deux mille dix-huit à dix-huit heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le 30 octobre 2018, s'est réuni aux Passerelles à Sainte-Maure-de-Touraine, sous la présidence de Monsieur Francis POUZET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

NOMS Prénoms	EPCI	T/S	Observations
BIHAN Alain	CCTVV	T	
DE LAFORCADE François	CCTVV	T	
FOUSSE Gerdina	CCTVV	T	
JOUSSET Philippe	CCTVV	T	
MONTIER Guy	CCTVV	T	
MOREAU Serge	CCTVV	T	
POUJAUD Daniel	CCTVV	T	
POUZET Francis	CCTVV	T	Pouvoir de GIRARD Michel - Absent
RAMBUIST Claude	CCTVV	T	
RICHARD Michel	CCTVV	T	
RICHARDOT Philippe	CCTVV	T	
TALLAND Maurice	CCTVV	T	
VOISIN Jean-Claude	CCTVV	S	
LAVOISIER Christian	CCTVI	T	
FREMONT Henry	CCLST	T	
ORIO Georges	CCLST	T	
COTTIER Bernadette	CCPL	T	

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS:

BALAVOINE Jean-François	CCTVV	T
DANQUIGNY Pierre	CCTVV	T
ELIAUME Bernard	CCTVV	T
GIRARD Michel	CCTVV	T
NOREL Gérard	CCTVV	S
SAVOIE Pierre-Jean	CCTVV	S
PILLOT Christian	CCPL	T

Secrétaire de séance : Guy MONTIER

1- Approbation du compte rendu de la séance du 20 septembre 2018

Aucune observation particulière concernant le compte rendu de la séance du comité syndical du 20 septembre 2018, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité des membres présents et constitue le procès-verbal de la séance.

2- Prochain bulletin de la Manse étendu (2019)

Monsieur le Président explique que suite à la réunion de travail du jeudi 11 octobre 2018, il a été décidé de poursuivre la réalisation d'un bulletin annuel du syndicat de la Manse étendu. Il

propose d'échanger sur le nom de celui-ci. Le nom « BASSIN DE LA VIENNE TOURANGELLE » avec le logo de la Manse étendu est validé.

Monsieur le Président indique que le contenu, les textes, sont en cours de réalisation. Le devis de mise en forme de ce document sera de 1 000 € TTC (Catherine PIVET de Montrésor), dans la continuité des bulletins précédents. Concernant l'impression, 17 500 exemplaires sont nécessaires, à raison d'un bulletin par foyer, auxquels s'ajoutent les propriétaires riverains connus ne résidant pas sur le territoire du syndicat, plus de la marge pour des événements de communication ou conférences. Plusieurs devis sont donc présentés : l'entreprise Baugé Imprimeur, Graphic Rivière, et Imprimerie des Ormes. Monsieur le Président indique que l'entreprise Graphival n'a pas répondu.

Monsieur POUJAUD précise qu'il serait bien de faire une demande à l'entreprise BERTON de l'Île Bouchard.

Concernant la distribution des bulletins, historiquement réalisée par les communes, il est prévu un système identique (pour limiter les frais), voir une mutualisation avec les documents distribués par les communautés. Une discussion en bureau s'est tenue sur une diffusion dématérialisée.

Monsieur le Président s'interroge entre la distribution ou la dématérialisation.

Monsieur POUJAUD indique qu'il est favorable à la dématérialisation avec des publications sur les sites internet.

Monsieur BIHAN pense que le syndicat de la Manse étendu n'est pas assez connu sur le nouveau territoire et qu'il est préférable de distribuer les bulletins dans un premier temps.

Il est prévu une impression des bulletins pour mi-décembre, pour une diffusion dans les collectivités dans la foulée (avant le 20) puis une distribution dans les foyers d'ici la fin du premier trimestre 2019 si possible (un calendrier d'animations débutera à partir de mars).

Tous les frais afférents à ce bulletin feront partie de l'enveloppe communication 2018 et donc financés à 80 %.

3- Publicité dans le bulletin du syndicat de la Manse étendu

Monsieur le Président indique que le bulletin n'a jamais fait l'objet de publicité pour obtenir des recettes quant à sa réalisation, impression et distribution. Cela permet d'avoir un document plus clair. Pour ce prochain bulletin, deux pages seraient consacrées à la valorisation des travaux récemment réalisés par le biais de photos et de témoignages des entrepreneurs concernés (entreprises Anatole RABUSSEAU de Pouzay et JOLY basée à Rivière), ces entreprises sont locales. Intégrés dans le bulletin, au même titre que les deux agriculteurs éleveurs de l'an passé, le bulletin reste clair. Il est possible de les faire participer financièrement, dans la même logique que les bulletins municipaux. Cependant, une délibération doit être effective. Il est proposé un tarif de 250 € par publication, cela correspondrait à 500 € pour les deux entreprises. Pour nos partenaires financiers, cet aspect n'est pas problématique.

Jonathan LEPROULT présente les témoignages qui avaient été réalisés dans le dernier bulletin.

Monsieur POUJAUD indique qu'il y a deux écueils : premièrement, les entreprises peuvent demander une facture et deuxièmement si les riverains demandent à témoigner dans le bulletin ils devront payer aussi.

Il précise qu'il faudrait faire une demande à l'imprimerie BERTON de l'Île Bouchard et les autres entreprises du bassin.

Monsieur le Président informe qu'une compensation financière ne sera donc pas demandée auprès des entrepreneurs.

C'est pourquoi il ne convient pas de délibérer.

4- Désignation du prestataire – étude sur les cours d'eau du nouveau territoire

Dél.2018.11.08/01

Delphine LAISEMENT explique que la commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 11 octobre pour travailler sur l'analyse des offres pour la présente étude. La synthèse est ci-après.

Détail	Coefficient	RIVE	CERESA	SCE Aménagement et Environnement	DCI Environnement
Note prix (/12)	4	11,38	11,53	8,00	8,51
Valeur technique au regard du mémoire technique (/12)	4	30	31	8	6
Délais (/3)	1	3	3	3	2
Qualité du dossier rendu (forme) et référence (/3)	1	2	2	2	2
Note finale (/30)		26,38	27,53	21,60	18,51
Note finale (/20)		17,59	18,35	14,40	12,34

Après analyse des quatre offres, deux entreprises ressortent, SARL RIVE et CERESA. Cette étude se déroulera durant l'année 2019 ; elle déterminera les actions 2021-2026. Elle sera pilotée par les techniciennes selon leur territoire respectif. Pour rappel, la demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne a été sollicitée (et obtenue) sur la base de 100 000 € TTC.

Monsieur POUJAUD souhaite savoir où sont situés ces deux bureaux d'études. Delphine LAISEMENT indique que CERESA se trouve à Rennes et RIVE à Chinon.

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL, les membres présents et représentés, DÉCIDE à l'unanimité :

- de retenir le bureau d'études CERESA pour réaliser l'étude des nouveaux cours d'eau en charge par le syndicat pour un montant total de 82 233 € TTC, options incluses.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant.

5- Désignation du prestataire – étude sur les zones humides du nouveau territoire

Dél.2018.11.08/02

Monsieur le Président explique que déjà réalisée sur les bassins de la Manse et du Ruau, l'étude des zones humides, semble pertinente. Qui plus est cette étude, au tarif proposé par la SEPANT (13 608 €), est financièrement compatible avec l'enveloppe globale subventionnable d'étude sur le nouveau territoire. De plus, une convention avec la SEPANT permettrait une participation de leur part à hauteur de 10 %, il resterait alors 10 % à la charge du syndicat (point suivant).

Les résultats de cette étude permettront, à partir des données générales mises à disposition par l'EPTB Vienne, d'identifier les sites les plus remarquables tant du point de vue des espèces que du point de vue hydraulique. Des actions de restauration et d'entretien seront proposées à l'issue de l'étude.

La commission d'appel d'offres a approuvé le lancement de cette étude, à condition d'obtenir la même aide financière que pour l'étude (point précédent). Cette information est donc validée par l'agence de l'eau Loire Bretagne.

Monsieur BIHAN indique que le syndicat arrive un peu tardivement ou soit sur l'Arceau ils ont manqués de concertation car la commune de Parçay-sur-Vienne n'a pas été assez associée.

LE COMITÉ SYNDICAL, composé des membres présents et représentés, DECIDE à l'unanimité :

- **de retenir l'association SEPANT pour réaliser l'étude des zones humides sur le nouveau territoire en charge du syndicat (+ Réveillon) pour un montant total de 13 608 € TTC.**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant.**

6- Convention avec la SEPANT et Vienne Nature – étude sur les zones humides du nouveau territoire (+ Réveillon)	Dél.2018.11.08/03
--	--------------------------

Delphien LAISEMENT explique que dans le cadre de l'étude sur les zones humides sur le nouveau territoire en charge du syndicat (+ Réveillon), la SEPANT (37) et Vienne Nature (86) sont prêtes à participer financièrement. La convention jointe résume le partenariat.

LE COMITÉ SYNDICAL, composé des membres présents et représentés, DECIDE à l'unanimité :

- **d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la SEPANT et Vienne Nature concernant l'étude des zones humides sur le nouveau territoire en charge du syndicat (+ Réveillon).**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant.**

7- Indemnité du trésorier pour 2018	Dél.2018.11.08/04
--	--------------------------

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de délibérer sur l'indemnité du trésorier qui s'élève à 302,46 € pour 2018.

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL, composé des membres présents et représentés, DÉCIDE par 17 voix sur 18 votants et 1 abstention (M. DE LAFORCADE) :

- **de demander le concours du Receveur syndical pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.**
- **d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.**
- **que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. Bertrand VIANO, Receveur syndical.**
- **de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.**

8. Informations diverses

- Marylou MÉCHIN fait un retour d'expérience sur la valorisation économique du bois bocager (visite Parc Naturel Régional)
- Création d'un site Internet pour le syndicat de la Manse étendu.
- Monsieur le Président informe sur le nouveau véhicule et précise que le délai de livraison est en Avril : Duster Essentiel Blue DCI 95 4X2, diesel en location longue durée pour un loyer mensuel de 274,44 € TTC.
- Jonathan LEPROULT présente l'animation du jeudi 29 novembre (durée prévue : 2h00) : le RDV se fera à la Maison Familiale Rurale de Noyant-de-Touraine à 18h00 pour parler de l'eau et l'agriculture à l'échelle locale et étendu à la Vienne tourangelle. Les étudiants restitueront un travail sur le sujet et l'EPTB du bassin de la Vienne présentera des chiffres clefs sur les prélèvements et les restitutions d'eau au niveau de la Vienne tourangelle. Tout public.
- Jonathan LEPROULT informe du comité de pilotage (COFIL) qui aura lieu le 11 décembre à la salle des Lisses à Sainte-Catherine-de-Fierbois concernant l'étude sur l'aménagement du bassin versant du Puchenin situé sur les communes de Sainte-Catherine de Fierbois et Saint-Epain (bassin de la Manse). Un programme d'actions dit « pollutions diffuses » sera discuté pour être intégré au futur contrat territorial. Tous les délégués sont conviés à cette réunion dont les invitations ont été envoyées par mail. Il est à noter que ce projet est relativement novateur selon nos partenaires, pour filtrer et freiner les eaux de ruissellement. Monsieur RICHARD souhaite s'inscrire.
- Jonathan LEPROULT informe de l'animation pour planter des arbres dans la vallée par des bénévoles. Les communes de Crouzilles, Sepmes, Ports-sur-Vienne, Avon-les-Roches et Saint-Epain sont concernées. Sur les berges, très souvent le long de chemins communaux, il est prévu la mise en place de près de trois cents arbres. RDV devant les mairies à 9h00 avec une paire de bottes, des gants et du petit matériel (sécateur, brouette, pioche, bêche...). Samedi 15 décembre pour Sepmes et Avon-les-Roches et samedi 22 décembre pour Crouzilles, Ports-sur-Vienne et Saint-Epain.
- Delphine LAISEMENT présente le document CEREMA « Réduire la vulnérabilité des territoires aux inondations : Premiers exemples de réalisations » (envoyé par mail prochainement).

- Point sur les travaux/actions en cours. Delphine LAISEMENT et Jonathan LEPROULT exposent chacun leurs secteurs.
- Point sur les interventions dans les conseils (présentation du syndicat). Victoria GRAND informe qu'il n'y a que les communes de Nouâtre, l'Ile Bouchard, Parçay sur Vienne, Pouzay et la communauté de communes du pays Loudunais qui ont fait un retour.
- Point sur la formation des cours d'eau à destination des élus (EPTB Vienne) : la date du mercredi 5 décembre est retenue. Les invitations vont prochainement être envoyées.